



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de mars 2021

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020. Le Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **vingt-six (26) cas** d'assassinats, **deux (2) cas** d'enlèvement, **dix (10) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **neuf (9) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations. En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus même durant cette période post-électorale.

Ainsi pour cette période du mois de mars 2021, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-six (26) cas** d'assassinats.

1. En date du 03 mars 2021, un corps sans vie défiguré d'un homme connu sous le nom de NIVYABANDI Samson a été découvert sur la colline MUKONI de la commune de GITERANYI en province de MUYINGA selon les informations en provenance de ceux qui ont vu le corps de la victime. Les auteurs présumés de ce meurtre ne sont pas encore connus. La police annonce avoir débuté des enquêtes.
2. En date du 05 mars 2021, un corps sans vie non identifié et en décomposition a été découvert sur la colline de RUSIGA de la commune de RUGOMBO en province CIBITOKÉ. Les habitants de cette localité disent avoir vu le véhicule du responsable provincial des renseignements circuler à

cet endroit la nuit de mardi à mercredi et soupçonnent que c'est le même véhicule qui aurait déposé le corps là où il a été découvert. Le chef de zone CIBITOKÉ a ordonné que le cadavre soit immédiatement inhumé sans que des enquêtes ne soient menées afin d'identifier la victime ainsi que les présumés auteurs de cet assassinat.

3. En date du 06 mars 2021, Simon SIMBAHWANYA militant du parti UPD - ZIGAMIBANGA récemment rapatrié de la TANZANIE et résidant dans la localité de BIKOBE zone GITARA en commune MABANDA dans la province MAKAMBA, a été retrouvé mort chez lui poignardé. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus mais ses proches accusent les imbonerakure de la localité d'avoir commis cet assassinat.
4. En date du 07 mars 2021, une femme du nom de NDUWIMANA Suavis résidente de la colline RUHANZA, zone et commune GIHETA, de la province GITEGA est morte sous la torture infligés par trois (3) personnes dont un policier du nom de KABANDA Joseph, au cachot de la commune GIHETA. Deux (2) personnes ont été arrêtées par la police mais les habitants de cette localité demandent que le policier KABANDA Joseph soit également arrêté puisqu'il faisait partie de ceux qui ont torturé cette femme et demandent que les auteurs de cet assassinat soient punis conformément à la loi.
5. En date 08 mars 2021, un corps sans vie d'un homme en décomposition enfoui dans un sac qui était ligoté et poignardé, a été découvert dans les champs de maïs dans la localité de RUKUBA, zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA. Les habitants de la localité indiquent qu'ils ont vu un véhicule de la police dans la nuit du 07 mars 2021 à cet endroit et pensent que c'est ce dernier qui aurait déposé ce corps.
6. En date du 09 mars 2021, un corps sans vie décapité d'une femme connue sous le nom de BERAHINO Béatrice a été découvert chez elle dans la localité de KAMESA 1 zone MUSAGA en commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.

7. En date du 09 mars 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Sylvère NSANGANIYUMWAMI résidant dans la localité de MBOZA, zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA a été tué fusillé à son domicile par des hommes en tenue policière. Les habitants de cette localité accusent les imbonerakure d'être derrière ce meurtre en particulier les nommés Cyprien MABABA et Juvénal MUGISHA qui avaient tenté de l'assassiner au mois de décembre 2020 en le poignardant.
8. En date du 09 mars 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Jean Marie surnommé MWARABU a été décapité et sa langue coupée. Il a été découvert sur la sous -colline de MUFIGI, quartier MUREMERA au chef-lieu de la province NGOZI. Les informations en provenance de la localité indiquent que la victime était un agent de la société de gardiennage Top Security dans la ville de NGOZI. Les auteurs et les mobiles de son assassinat ne sont pas encore connus.
9. En date du 10 mars 2021, BERAHINO Béatrice, âgée de 50 ans a été retrouvée, égorgée au domicile de son mari connu sous le nom de MANIRAKIZA Cyrille situé au quartier KAMESA, zone MUSAGA de la commune MUHA en Mairie de BUJUMBURA. La victime était enseignante à l'école primaire de BURUHUKIRO en province de MURAMVYA. Selon ses proches, elle s'était rendue à BUJUMBURA pour se faire soigner. Les auteurs ainsi que les circonstances de ce meurtre ne sont pas connus .
10. En date du 13 mars 2021, un corps sans vie et non identifié en décomposition a été découvert par de pêcheurs au bord de la rivière RUSIZI, au pied de la colline de CIBITOKÉ dans la commune de RUGOMBO, en province de CIBITOKÉ. Le cadavre gisait à quelques mètres du bord de la rivière RUSIZI . La victime a été enterrée sur ordre de l'administration locale sans que des enquêtes ne puissent pas être menées pour son identification et s'informer sur les mobiles de son décès.

11. En date du 13 mars 2021, Miel NIZIGIYIMANA, résidant au chef-lieu de la commune de MURWI en province de CIBITOKÉ a été assassiné à son domicile par des hommes non identifiés armés de machettes. Ses proches accusent les policiers du poste environnant de complicité pour n'avoir pas intervenu alors qu'ils entendaient les cris des membres de cette famille qui demandaient d'être secouru.
12. En date du 18 mars 2021, deux (2) corps sans vie d'un mari et de son épouse connus sous les noms d'Antoine NGIRABATWARE et Joselyne NDAYIKENGURUKIYE résidant sur la colline de SHUMBA, en commune de BUKEYE, dans la province de MURAMVYA ont été retrouvés dans leur chambre à coucher. Les circonstances de la mort de ce couple restent inconnues, les proches ont déploré le fait que des enquêtes n'ont pas été menées sur ce crime.
13. En date du 18 mars 2021, deux (2) cousins Jean Paul MUGISHA et Anicet NDIKUMANA militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) qui rentraient chez eux au retour d'un bistrot de la localité de PERA en zone MUYIRA de la commune KANYOSHA en province de BUJUMBURA ont été tués étranglés par des hommes non encore identifiés. D'après une source locale, leurs corps ont été retrouvés dans un champ de manioc enfouis dans des sacs vers 18 heures après plusieurs recherches.
14. En date du 19 mars 2021, un corps sans vie d'un militant du parti UPD-ZIGAMIBANGA connu sous le nom de Selemani MAHANGAYIKO résidant dans la localité de GISANDEMA de la zone GIHOSHA commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA a été retrouvé près de la rivière NTAHANGWA du côté du quartier JABE de la zone BWIZA commune mukaza. La victime avait été portée disparue la veille selon une source qui précise qu'elle avait été enlevé près de l'abattoir de BUJUMBURA par une voiture double cabine aux vitres teintées appartenant au service national des renseignements.

15. En date du 19 mars 2021, un corps sans vie d'un handicapé brûlé vif dans sa maison située au quartier NYANGE -BUSHAZA de la zone, commune et province de KIRUNDO connu sous le nom d'Albert HICUBURUNDI a été découvert. Les habitants de cette localité disent ignorer les présumés auteurs de cet acte mais selon l'administration, cet homme d'une quarantaine d'années vivait seul et était soupçonné par la population environnante de pratique de la sorcellerie. Aucun suspect n'a pour le moment été arrêté dans le cadre d'une enquête.

16. En date du 19 mars 2021, un corps sans vie de Jonathan NDIKUMWENAYO, un militaire ex- Fab (Forces Armées Burundaises) à la retraite résidant dans la localité BIKOBE, zone GITARA en commune MABANDA en province MAKAMBA a été retrouvé près de chez lui, sa tête étranglée et ses parties génitales coupés. D'après une source dans la localité, cet homme d'une cinquantaine d'année était militant du parti UPRONA aile de Charles NDITIJE avant de se rallier au parti CNL (Congrès National pour la Liberté) de RWASA Agathon en 2020. Les auteurs présumés de son assassinat ne sont pas encore connus.

17. En date du 20 mars 2021, un corps sans vie non identifié d'un homme a été découvert par des cultivateurs dans un champ de manioc sur les rives de la rivière de KABURANTWA le long de la transversale 6 sur la colline KABURUNTWA de la commune de BUGANDA en province de CIBITOKÉ. L'administration locale ainsi que la police de la localité qui se sont rendues sur les lieux ont ordonné que ce corps soit vite enterré sans que des enquêtes ne puissent être menées pour identifier la victime ainsi que les auteurs de cet assassinat.

18. En date du 21 mars 2021, un corps sans vie d'une fille identifiée sous le nom d'Olivine NDAYIZEYE résidente de la colline de JIMBI en commune de KIBAGO dans la province de MAKAMBA a été découvert par des passants sur cette même colline. La police a effectué une fouille perquisition au sein du ménage d'un officier de police judiciaire au commissariat communal de police à KIGABO connu sous le nom d'Élysée NDI MUBANDI et a pu trouver des objets appartenant à la victime comme : des chaussures et un

téléphone portable ce qui met en cause cet OPJ. Le présumé auteur du meurtre a été arrêté pour raison d'enquêtes selon la police locale.

19. En date du 22 mars 2021, un corps sans vie de MUKANDORI Pauline a été retrouvé à son domicile situé sur la colline KINYINYA de la commune et province de KIRUNDO. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus. Les informations en provenance de la localité disent que la victime avait récemment gagnée un procès qui l'opposait avec ses frères concernant un conflit foncier et ses voisins soupçonnent qu'elle serait tuée des suites de ces conflits.
20. En date du 22 mars 2021, un corps sans vie étranglé de HATUNGIMANA Honorâtes a été découvert dans la forêt se trouvant sur la colline NZOVE de la commune GITERANYI en province de MUYINGA. Trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes .
21. En date du 25 mars 2021, Cyriaque BUREGEYA militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline MWANZA de la zone RAMBA commune KABEZI de la province BUJUMBURA a été assassiné à coup de grenade qui lui a été lancé par des gens non identifiés au travers de la fenêtre de sa chambre.
22. En date du 26 mars 2021, un corps sans vie d'une personne décapitée en état de décomposition et qui n'a pas pu être identifiée a été découvert au quartier NYANGE-BUSHAZA de la commune et province de KIRUNDO. Les informations en provenance de cette localité indiquent que le corps était enfoui dans un sac sous un pont et que les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
23. En date du 26 mars 2021, un corps sans vie d'un motard connu sous le nom de Juvénal HABURUMUTIMA militant du parti FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) a été découvert près de la rivière MUSHARA dans la localité de BIKOBE de la zone GITARA commune MABANDA de la province de MAKAMBA. Ceux qui ont vu ce corps indiquent qu'il présentait

des traces de balles au niveau de la nuque ce qui montre qu'il a été fusillé. Ceux qui ont commis cet assassinat ne sont pas encore connus.

24. En date du 27 mars 2021, Albert SABOKWIGURA chargé de la mobilisation au sein du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la colline MUBIZI de la zone MUYIRA commune KANYOSHA en province de BUJUMBURA a été retrouvé mort égorgé puis poignardé tout près de son domicile par les passants de première heure. Les auteurs de son assassinat ne sont pas encore connus.

- **ENLEVEMENTS**

1. Emmanuel BUKURU ,étudiant de l'université des Grands Lacs, ancien militant du parti d'opposition MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) résidant au quartier GITARAMUKA de la zone MUSAGA en commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA est introuvable depuis le 17 mars 2021 après que deux agents du service national de renseignements connus sous les noms d'Igor HARAMATEGEKO et Pascal HIMBARWA l'ont arrêté chez lui à 18 heures. Ses proches indiquent avoir tenté de le chercher dans les cachots du service national des renseignements mais ils n'ont pas pu savoir s'il s'y trouvait.
2. Un étudiant au département de Génie statistique (Option Science des données, Bac III) du nom de Jean-Claude NTIGIRINZIGO alias Badel du Campus NYAMUGERERA en commune de MABAYI de la province de CIBITOKÉ était sans nouvelles depuis le 26 mars 2021 à 11 h 30 min après qu'un colonel Pierre-Claver NZISABIRA alias MANDEVU, Secrétaire permanent du Conseil national de sécurité, l'a arrêté de sa classe et l'a conduit vers une destination jusqu'à aujourd'hui inconnue.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mars 2021. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période, **dix (10) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 02 mars 2021, deux (2) rapatriés , l'un en provenance d'Afrique du sud et l'autre du KENYA résidant au quartier KAJAGA en commune de MUTIMBUZI de la province de BUJUMBURA dont un certain Jean BAVUMA, ont été arrêtés par les agents de la police accompagnés par des imbonerakure et ont été conduits au poste de police de GATUMBA où ils ont été incarcérés. Les mobiles de leur arrestation n'ont pas été communiqués.
2. En date du 04 mars 2021, Emmanuel NTAKIYIRUTA cadre au ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage dont son entourage dit qu'il a des troubles mentaux a été arrêté par les agents de la police pour avoir prononcé devant la prison de GITEGA, des propos demandant la libération immédiate des personnes accusés de putsch qui sont incarcérés dans cette maison d'arrêt. Il est détenu au cachot de la police à GITEGA.
3. En date du 08 mars 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Donatien BIMANYURE résidant dans la localité de KIROMBWE, zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA a été arrêté par quatre imbonerakure Euraste BIKURIMWO, Omar NZITUNGA, Jeroboam MINANI et Yves NDAYISENGA et ces derniers ont ordonné au chef de zone MUYIRA d'incarcérer la victime au cachot de cette zone. Ce militant a été arrêté pour avoir mis le drapeau de sa formation politique près de sa maison.

4. En date du 31 mars 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Sylvain NDIKUMWAMI et Hervé NZITUNGA résidant au quartier GISYO de la zone KANYOSHA commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA ont été arrêtés par les agents du service national des renseignements dirigés par un certain Dieudonné MATEO. Les victimes ont été accusé d'outrage au chef de l'Etat du fait de leur refus de se rendre à l'aéroport pour accueillir le président NDAYISHIMIYE qui rentrait d'une visite en République Centrafricaine.

5. En date du 31 mars 2021, quatre (4) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Jean Jacques SIBONIYO, Jonathan NIKWIGIZE, Odilon NDAYIZEYE et Raymond SAKUBU tous résidant au quartier KAMESA de la zone MUSAGA en commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA ont été arrêtés par les policiers du poste de police de la zone sur ordre du chef de cette zone. Accusés d'outrage au chef de l'Etat parce qu'ils ne se sont pas rendus à l'aéroport pour accueillir le président qui rentrait d'une visite en République Centrafricaine. Ils ont été conduits au commissariat municipal où ils ont été détenus.

• ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de mars 2021. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **neuf (9) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont été recensés durant ce mois de mars 2021.

▪ TORTURE

1. En date du 14 mars 2021 ,deux (2) militants du parti CNL(Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Claude IRAKOZE et son compagnon qui rentraient de la fête de célébration du deuxième anniversaire de la création de ce parti ont été battus par un groupe d'imbonerakure dirigé par le chef de zone de BUHIGA dénommé Focas SINDARUHUKA .Des témoins sur place rapportent que les deux militants du CNL étanchaient leur soif dans un bistrot situé au chef-lieu de cette même commune de la province de KARUZI lorsque ces Imbonerakure les ont roués de coups pour la seule faute de porter des uniformes de ce parti d'opposition.
2. En date du 14 mars 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Alfred NKURUNZIZA et Salvator NIHEME résidant sur la colline de KINYOTA de la commune GITARAMUKA de la province de KARUZI rentrant de la fête de célébration du deuxième anniversaire de la création de ce parti sont tombés dans une embuscade tendue par des imbonerakure et ont été violemment battus par ces derniers , aucun des tortionnaires n'a jamais été inquiété après ce forfait.
3. En date du 19 mars 2021, un Imbonerakure qui est directeur de l'École des Travaux Publics (ETP) de KIRUNDO connu sous le nom de Marc NDUWAMAHORO a été battu par des policiers de la police judiciaire à KIRUNDO sur ordre du chef provincial de la jeunesse du parti au pouvoir à KIRUNDO connu sous le nom d'Abel AHISHAKIYE. La victime a été par la suite évacuée vers l'hôpital de KARUZI dans un état critique. Selon une source de la localité, les mobiles de ces actes de tortures seraient des rivalités entre imbonerakure pour des raisons de positionnement politique entre eux.

■ COUPES ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 05 mars 2021, trois (3) personnes dont l'administrateur de la commune VUGIZO en province de MAKAMBA du nom de Gérard HAKIZA, le directeur communal de l'enseignement dans la même commune ainsi que le chef de zone GISHIHA Pierre HARUSHIMANA ont été blessés lors d'une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés dans un véhicule dans lequel se trouvaient les victimes sur la rivière de la localité de RUTEGAMA. Les blessés ont été évacués vers une structure de soins de cette même zone.
2. En date du 10 mars 2021, NZEYIMANA Francine âgée de 27 ans et DUSABE Larissa âgée de 20 ans résidant sur la colline de BURAMBANA dans la commune et province de MURAMVYA ont été poignardées dans la nuit par des inconnus à leur domicile. Les informations en provenance de cette localité indiquent que les deux victimes ont été évacuées à l'hôpital de province pour recevoir des soins intensifs. Le mobile et les auteurs de l'agression n'étaient pas encore connus. La famille des victimes ainsi que leurs voisins demandent des enquêtes pour que les auteurs soient appréhendés et traduits en justice.

- **CONCLUSION.**

Le mois de mars 2021 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels. Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure. Nous avons remarqué qu'au cours de ce mois de mars 2021 des cas de violations des droits humains dont des assassinats aux réfugiés qui avaient regagné le pays.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

• RECOMMANDATIONS.

➤ **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.
- ✓ Veiller au respect de la loi dans les opérations de la police et garantir un procès équitable aux prévenus.

➤ **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

➤ **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi dans le contexte électoral.
- ✓ Suivre de près la question des violations des droits humains dont les réfugiés burundais font objet comme nombreux cas d'arrestations.